

Conduite générale des exposants

Les exposants doivent confiner leurs matériaux et leurs activités à l'intérieur du kiosque décrit dans le contrat. Toutes les pratiques suivantes sont expressément défendues : la promotion de produits ou de services autres que ceux fabriqués ou régulièrement distribués par l'exposant; l'usage d'un spectacle itinérant ou d'activités en dehors de l'espace du kiosque; le bruit excessif qui nuit aux autres exposants; le stockage et l'usage de matériaux inflammables ou explosifs ou toutes autres substances prohibées par la loi ou les sociétés d'assurance; l'usage de matériaux ayant une odeur forte; la sollicitation d'affaires par des personnes autres que les représentants de l'exposant et la promotion d'activités qui attireraient les délégués de l'ACCS à l'écart de la salle d'exposition durant les heures d'exposition.

Responsabilité et assurance

L'exposant accepte d'être entièrement responsable de toute perte ou de tout dommage matériel qu'il pourrait subir durant l'installation ou la désinstallation ou pendant la Conférence 2005 de l'ACCS et dans la salle d'exposition comme telle en raison d'un vol, d'un incendie, d'un accident ou de toute cause destructrice. L'exposant accepte aussi expressément d'indemniser et de tenir franc de tout préjudice La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS, et tous les agents, employés et mandataires de La Société du Vieux-Port de Montréal et de la Conférence 2005 de l'ACCS de tous dommages et de toutes réclamations, responsabilités, pertes, et dépenses qui pourraient découler d'un accident, d'une blessure, d'un incendie, d'un vol ou de toute autre cause.

Le salon d'exposition, à ses propres frais, obtiendra et maintiendra durant toute la période de la conférence et de l'exposition, incluant les jours d'installation et de désinstallation, une police d'assurance de risques commerciaux pour un minimum de deux millions de dollars par occurrence. Sur demande, le salon d'exposition fournira à La Société du Vieux-Port de Montréal et à la Conférence 2005 de l'ACCS un certificat d'assurance nommant La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS comme étant « assurés additionnels » sur la police d'assurance de responsabilité générale de l'exposant. Quoique la sécurité soit fournie, aucune garantie tacite de sécurité n'est offerte. L'exposant demeure entièrement responsable de ses matériaux d'exposition. En cas d'annulation du Salon des exposants, la responsabilité de La Société du Vieux-Port de Montréal et de la Conférence 2005 de l'ACCS sera limitée à l'argent versé par l'exposant pour la location du kiosque d'exposition.

Exclusion

La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS se réservent le droit de refuser toute demande d'espace d'exposition, ainsi que le droit de restreindre ou d'expulser tout exposant qui, de l'avis de La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS, nuit au caractère général du salon d'exposition. Cette réserve s'applique aux présentoirs, aux imprimés, aux documents promotionnels, au bruit, à la conduite personnelle et aux méthodes d'exploitation. Dans le cas d'une telle restriction ou expulsion, La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS ne seront pas tenues responsables pour tout remboursement ou autres dépenses d'exposition. Les exposants qui vendent des produits et services à la communauté des centres des sciences et des musées ne sont pas autorisés à vendre ni à solliciter des affaires durant la Conférence 2005 de l'ACCS, sauf s'ils ont payé pour un espace d'exposition ou s'ils sont commanditaires d'un événement officiel de la Conférence 2005 de l'ACCS, et doivent limiter cette activité dans l'aire de leur kiosque d'exposition. En cas de violation de cette politique, l'ACCS peut refuser d'accepter toutes les inscriptions actuelles et futures. L'acceptation de ce contrat par La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS ne peut en aucun cas être interprétée comme étant un endossement par La Société du Vieux-Port de Montréal et de la Conférence 2005 de l'ACCS de l'exposant ou de ses produits ou de ses services. La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS se réservent le droit de déterminer l'admissibilité des exposants et la catégorie des produits ou services exposés. La Société du Vieux-Port de Montréal et la Conférence 2005 de l'ACCS se réservent le droit de modifier les heures d'exposition tel qu'ils le jugent nécessaire pour rencontrer les besoins du programme de la conférence.

Avis d'entente

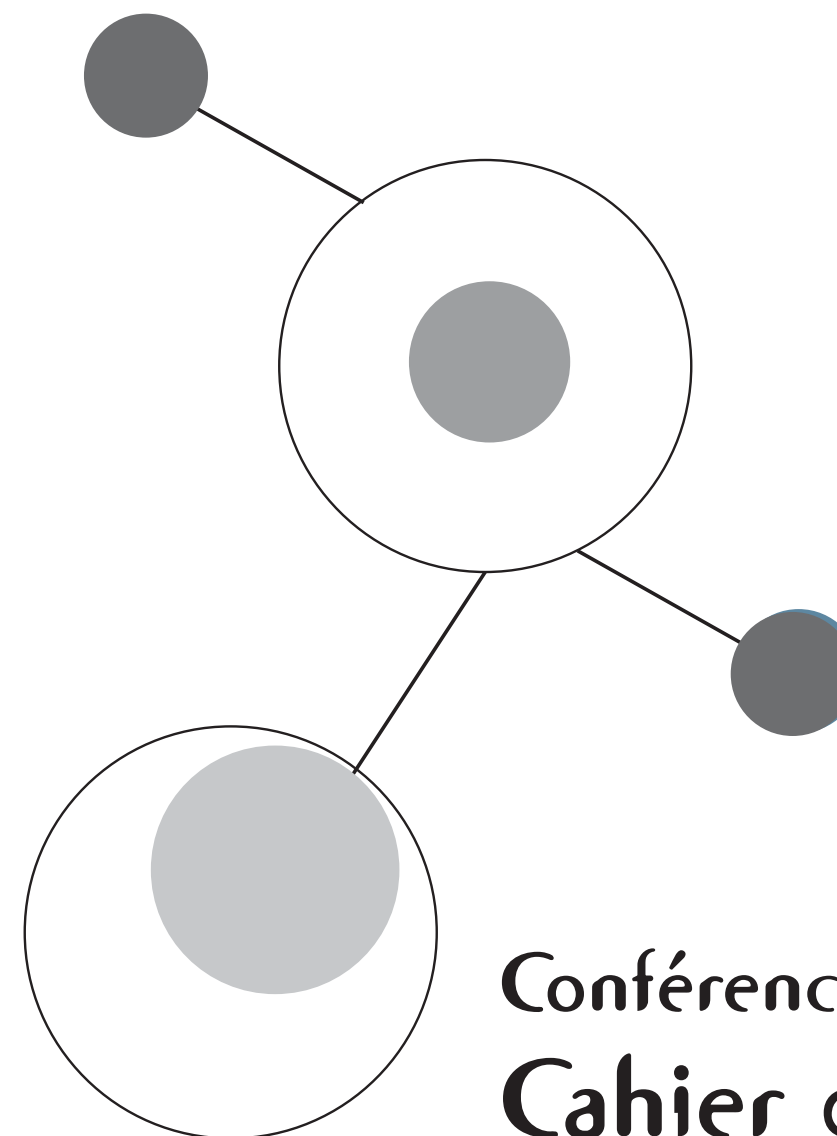
Je comprends et j'accepte les modalités de La Société du Vieux-Port de Montréal et de la Conférence 2005 de l'ACCS tels qu'indiquées dans le présent contrat. Je comprends aussi qu'une fois accepté par La Société du Vieux-Port de Montréal et par la Conférence 2005 de l'ACCS, ce formulaire servira de contrat officiel pour l'espace d'exposition, le kiosque et les services.

> Date: _____

> Nom et prénom: _____

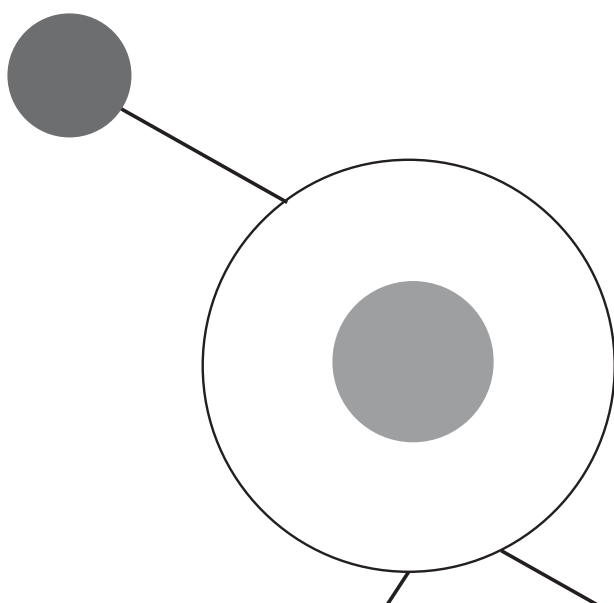
> Signature de l'agent approuvateur: _____

SVP bien initialiser chacune des pages de cette entente et la retourner l'ensemble du document par télécopieur ou par la poste.



Conférence 2005 Cahier des exposants

Présentez votre organisation, vos produits et vos services aux participants de la Conférence 2005 de l'Association canadienne des centres de sciences (ACCS) qui se tiendra au Centre des sciences de Montréal les 2, 3 et 4 juin 2005 et profitez du même coup d'une visibilité de choix auprès des membres de cette organisation importante en pleine croissance !



Profil de l'Association

L'ACCS se consacre à améliorer la capacité de ses membres à augmenter et à promouvoir par le plaisir le niveau de connaissance de la science et de la technologie auprès du public. Plus de 35 centres de sciences, musées scientifiques, planétariums et musées pour enfants canadiens sont membres à part entière de l'ASSC, qui comptent également dans ses rangs plusieurs Centres en développement ainsi que des membres affiliés tels des concepteurs d'expositions et des consultants.

Profil de la Conférence

Les conférences de l'ACCS organisées à Sudbury en 2003 et à Edmonton en 2004 ont connu énormément de succès. Plus de 100 délégués y ont participé, profitant des ateliers et conférences, du salon des exposants et des nombreuses occasions de réseautage qu'on y retrouvait. La troisième conférence annuelle de l'ACCS, qui se tiendra au Centre des sciences de Montréal, devrait quant à elle attirer plus de 150 participants. D'une durée de trois jours, elle proposera une grande variété d'ateliers et de conférences traitant des questions actuelles dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique, auxquels s'ajouteront plusieurs activités sociales, dont un Cocktail d'ouverture et un Gala.

Événements commandités

Nous vous encourageons à commanditer un de nos nombreux événements qui seront tenus durant la conférence!

- > Commanditaire principal de la conférence (2 disponibles) 10 000 \$
 - > Commanditaire du Gala du samedi soir (2 disponibles) 5 000 \$
 - > Commanditaire de Sac des délégués (1 disponible) 3 000 \$
 - > Commanditaire du dîner du samedi (2 disponibles) 2 500 \$
 - > Commanditaire du Cocktail de Bienvenue du jeudi soir (2 disponibles) 2 500 \$
 - > Commanditaire du dîner du Salon des exposants du vendredi (2 disponibles) 1 500 \$
 - > Commanditaire d'une grande conférence 750 \$
 - > Commanditaire des pauses-santé (4 disponibles) 500 \$
 - > Commanditaire d'un atelier 500 \$
 - > Insertion d'un encart dans le sac des délégués 250 \$
- ou
- > Personnalisez votre commandite Nous contacter

Salon des exposants

Le Salon des exposants sera ouvert aux participants de la conférence le vendredi 3 juin de 9h30 à 16h30. L'ouverture officielle du Salon, publicisée dans le programme de la Conférence, aura lieu lors de la pause-santé de l'avant-midi de 10h00 à 10h45. Votre organisation bénéficiera également d'une grande visibilité à l'occasion du Dîner des exposants et de la pause-santé de l'après-midi, qui se tiendront directement dans la salle d'exposition. La liste de tous les exposants du Salon sera publiée dans le programme officiel de la conférence et l'ACCS vous fera parvenir par la suite la liste exhaustive des délégués inscrits à l'événement.

Lieu

Centre des sciences de Montréal
Quai King-Edward
Montréal (Québec) Canada H2Y 4B2
Téléphone: (514) 496-4724 ou 1 888 496-4724

Horaire de la salle des exposants

- > **Montage**
Le jeudi 2 juin 2005, de 8h à 17h
- > **Démontage**
Le vendredi 3 juin 2005, de 16h30 à 17h30
- > **Horaire d'exposition du Salon des exposants**
Le vendredi 3 juin 2005, de 9h30 à 16h30
Le dîner et pauses-café seront tenus dans la salle d'exposition

Information sur les kiosques d'exposition

Chaque exposant aura droit à un espace d'exposition de 10' x 10' incluant une structure autoportante en tissu délimitant votre espace ainsi qu'une table, une chaise et une prise électrique de 110 volts.

- > **Exigences électriques :**
 - Oui, j'aurai besoin de _____ prises électriques pour mon kiosque.
 - Non, je n'ai pas besoin de prises électriques.
- > **Exigences électriques additionnelles:**
Prises électriques additionnelles de 100 volts à 85\$ chacune.
- > **Internet est disponible au coût de 100\$ par connexion.**
 - Oui, j'aurai besoin d'une prise Internet pour mon kiosque.
 - Non, je n'ai pas besoin de prise Internet.

Allocation des espaces:

Veillez préciser les compétiteurs desquels vous désirez être séparés, ou toutes autres exigences additionnelles concernant votre emplacement. Nous déploierons tous les efforts raisonnables pour satisfaire à vos demandes.

Coûts des espaces de location

(TPS et TVQ non incluses)

	1 ^{er} kiosque	Kiosque additionnel
Membres	250 \$	125 \$
Non-membres	450 \$	250 \$

Veillez noter que le nombre d'espaces d'expositions est limité et que ces espaces seront réservés selon le principe du premier arrivé, premier servi. La réservation de votre espace ne sera confirmée qu'après paiement.

Veillez confirmer les détails suivants:

- > Espace du 1^{er} kiosque (référez au tableau ci-haut) _____ \$
- > Espace de kiosque additionnel _____ \$
- > Exigences électriques additionnelles _____ \$
- > Connexion Internet _____ \$
- > Sous-total _____ \$
- > Ajouter 7 % de TPS (No TPS 107989584 St 0001) _____ \$
- > Sous-total _____ \$
- > Ajouter 7,5 % de TVQ (No TVQ 1001817759) _____ \$
- > **Coût total** _____ \$

- > Nom de la personne-ressource: _____
- > Organisation qui expose: _____
- > Adresse: _____
- > Ville: _____
- > Province: _____ Code postal: _____
- > Téléphone: (____) _____
- > Téléc.: (____) _____
- > Courriel: _____ Site Internet: _____

Pour la réservation d'un espace et pour de plus amples renseignements

Veillez contacter
François Brunet
Groupe Zone Communication
Tél.: (418) 564-1530, Téléc.: (418) 849-9570
courriel: brunetmarketing@ccapcable.com

Poster le formulaire d'inscription à:

Lise Trépanier
La Société du Vieux-Port de Montréal inc.
333, rue de la Commune Ouest
Montréal (Québec) Canada H2Y 2E2
Tél.: (514) 496-8284 Téléc.: (514) 496-0607
Courriel: ltrepanier@vieuxportdemontreal.com

Date limite pour le paiement et la réservation

Les demandes de réservation et leur paiement complet sont dus au plus tard le 2 mai 2005.

Méthode de paiement :

Visa MasterCard Chèque inclus

- > No de carte : _____
- > Date d'expiration : _____
- > Nom sur la carte : _____
- > Signature : _____

Par la présente, j'autorise La Société du Vieux-Port de Montréal à prélever le coût total relié à notre participation au Salon des exposants de la Conférence annuelle 2005 de l'ACCS.

Si vous payez par chèque, veuillez libeller votre chèque à l'ordre de «La Société du Vieux-Port de Montréal» et le poster au: 333, rue de la Commune Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Y 2E2 .

Frais d'annulation

L'exposant sera remboursé pour les frais de location du kiosque moins 25% de frais d'administration si l'ACCS reçoit un avis d'annulation par écrit avant le 2 mai 2005. Aucun remboursement ne sera versé si l'exposant annule ou omet d'aviser l'ACCS avant le 2 mai.

Conduite générale des exposants

Les exposants doivent confiner leurs matériaux et leurs activités à l'intérieur du kiosque décrit dans le contrat. Toutes les pratiques suivantes sont expressément défendues: la promotion de produits ou de services autres que ceux fabriqués ou régulièrement distribués par l'exposant; l'usage d'un spectacle itinérant ou d'activités en dehors de l'espace du kiosque; le bruit excessif qui nuirait aux autres exposants; le stockage et l'usage de matériaux inflammables ou explosifs ou toutes autres substances prohibées par la loi ou les sociétés d'assurance; l'usage de matériaux ayant une odeur forte; la sollicitation d'affaires par des personnes autres que les représentants de l'exposant et la promotion d'activités qui attireraient les délégués de l'ACCS à l'écart de la salle d'exposition durant les heures d'exposition.